

Décision

Générale

colonial

Décision n° 350 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 350

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mars 1961

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1961

Date du numéro
31 mars 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de un million de francs (1.000.000 francs Djibouti) est accordée à l'Ecole Franco-Islamique de Djibouti au titre de contribution aux frais de fonctionnement. La dépense susvisée sera imputée sur le chapitre 23, article 2, § 2 du Budget local pour l'exercice 1961.